



litige regularistion charges d'eau

Par niavlys76, le 05/04/2009 à 11:21

bonjour,

je suis actuellement en location avec mon amie, il y a quelques mois, l'organisme de location a procédé a une regularisation des compteurs d'eau. Grande surprise a la reception de la quittance de loyer suivante, plus de 300€ de regularisation de charges concernant la consommation d'eau (d'apres les relevés nous avons cosommé plus de 150 m3 d'eau a 2 en six mois).

Nous avons reussi a contacter le responsable de notre logement, et nous a informer que nous etions dans l'obligation d'honorer notre quittance de loyer; leur systeme etant informatisé, une regularisation ne sera possible que dans 6 mois. conclusion nous avons refusé de payer notre quittance, et je ne compte pas les lettres de mise en demeure que nous avons reçu.

Aujourd'hui, reception de la derniere quittance de loyer laissant apparaitre un arrieré de 870€ (loyer précédent), et ce mois ci la somme due est de 751€ comprenant une regularistion d'eau chaude de 211€.

J'aurais donc souhaiter connaitre mes droits et mes obligations vis a vis de ce litige. Vous remerciant par avance pour vos reponses